SIRET : 89225541500010

PROPOSITION de MAINTENANCE sur 5 Ans N°2022050701

ENTRE LE PRESTATAIRE

5 B ENERGIES

Siège social – 8, Rue Joseph Cugnot – CS 92004 – 38307 BOURGOIN JAILLEU

SIRET : 892 255 415 00028

TEL: 04 28 35 11 85 Mail : info@5Benergies.fr

ET LE BENEFICIAIRE (lire le Client)

Sté NOBLE ACIER

Les Ardelières

38590 - BREZINS

Adresse d'intervention : Idem
Téléphone : 04 76 06 21 54
Télécopie :

INSTALLATION CONCERNEE :

MATERIEL	N° DE SERIE	Nb D'HEURES
COMPRESSEUR D'AIR RSDKPRO 18,5-10 + SECHEUR INTEGRE ET CUVES + BEA190RB ET RA + BEA300 RB ET RA + OWAMAT 11	N° 1010700 ANNEE 2021	1000 A 2000 HEURES DE FONCTIONNEMENT /AN

HBR AB

GENERATEUR GA40 X ET EQUIPEMENT + + COLONNE CHARBONS ACTIFS + ANALYSEUR A VERIFIER ET REQUALIFIER 1/AN		

IL SERA EFFECTUE LES VISITES DE MAINTENANCE SUR LA MACHINE COMPRENANT : PIECES CONSOMMABLES SUIVANT ANNEXE 1(suite) ET MAIN D'ŒUVRE S'Y RAPPORTANT.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1° OBJET DE LA PROPOSITION

Le présent document a pour but de définir les conditions dans lesquelles le personnel délégué par 5B ENERGIES, assurera la maintenance du matériel défini ci-dessus.

2° FREQUENCES D'ENTRETIEN

Les visites d'entretien figurant dans le plan d'entretien de la machine s'effectuent selon une fréquence préconisée par les usines de production. Dans le cas où celles-ci modifieraient leurs préconisations ou qu'un décret obligerait 5B ENERGIES ou le Fabricant concerné, à les modifier, le prestataire proposerait au Client un avenant à la présente, définissant les nouvelles modalités.

3° DEFINITION DE L'ENTRETIEN

Pour les opérations de maintenance préventives, un calendrier est mis en place et un rendez-vous est pris à l'avance, pour chaque visite, d'un commun accord entre 5B ENERGIES et le Client en précisant le temps prévisionnel de l'arrêt.

Le Client s'oblige à mettre le matériel à la disposition du technicien de 5B ENERGIES, pendant le temps nécessaire à chaque intervention.

HBR AB

Les pièces et fournitures se rapportant au(x) matériel(s) dont l'entretien a été confié à 5B EERGIES par le Client, seront livrées et mis en place exclusivement par 5B ENERGIES, sauf accord préalable avec le Client

L'huile sera fournie par 5B ENERGIES et stockée sur le site sous la responsabilité du Client et laissée à la disposition de l'intervenant.

L'élimination de l'huile et des pièces usagées, reste à la charge du Client, ou peut être assurée par 5B ENERGIES moyennant une contribution modique, suivant cas.

Chaque visite sera effectuée par un seul (voire plus si nécessaire) technicien et à l'issue, un rapport détaillé sur l'état du matériel sera remis au Client précisant :

- La nature des opérations effectuées,
- Les observations éventuelles sur l'utilisation du matériel,
- Les remises en état éventuelles du matériel et l'état d'urgence.

Les obligations de 5B ENERGIES sont strictement limitées aux opérations visées dans la présente offre. Elles ne comprennent pas les opérations de surveillance et de vérification courante du matériel fourni.

Ces opérations de maintenance journalière restant à la charge du Client !

5B ENERGIES s'engage à noter sur les feuilles d'attachement toute anomalie rencontrée lors de l'intervention de ses techniciens ainsi qu'à fournir sur demande au Client, toute proposition pour améliorer le fonctionnement et la fiabilité de l'installation.

4° HORAIRES D'INTERVENTION

Les opérations normales de maintenance auront lieu les jours ouvrés,

- DU LUNDI AU VENDREDI.
- DE 9H00 A 17H00.

5° OBLIGATION

HBR AB

5-1 Le Client s'engage

- A informer 5B ENERGIES par téléphone, par fax ou mail de tous les incidents et anomalies de fonctionnement du matériel.

- A déclarer que les matériels énumérés au plan de maintenance sont bien installés sur un même site.

- A ce que le personnel 5B ENERGIES, ait à tout moment libre, accès au matériel à entretenir et à ne laisser pénétrer dans la station que ses représentants dûment qualifiés.

- Il mettra à la disposition de 5 B ENERGIES, les moyens de manutention nécessaires.

- A maintenir le local technique propre et parfaitement accessible. La quantité de poussière ambiante contenue ne doit pas imposer plus d'échange de filtre prévue au plan de maintenance.

- A fournir une alimentation électrique stable et conforme à la norme.

- A faire effectuer à ses frais les visites de contrôle exigées par la réglementation en vigueur ou à venir, ainsi que tous les travaux ou modifications pouvant en découler.

Le présent document ne dégage pas le Client de l'obligation normale de surveillance à effectuer en conformité avec le(s) manuel(s) d'instruction(s) du constructeur.

5-2 OBLIGATION DE 5B ENERGIES

- 5B ENERGIES répondra aux appels dans la journée et pourra intervenir dans les 48 heures ouvrées.

- 5B ENERGIES autorisera le personnel du Client formé à cet effet, à avoir toute action qu'il jugera nécessaire en cas de fonctionnement défectueux de l'équipement à l'exception de toute modification de l'équipement qui pourra être effectuée qu'avec le consentement écrit de 5B ENERGIES.

- 5B ENERGIES pourra soumettre au Client des suggestions relatives à sa fabrication ou son équipement.

- A informer LE CLIENT de tous les incidents et anomalies de fonctionnement du matériel.

6° INTERVENTIONS DEPANNAGE

FBR AB

Cette prestation fera l'objet d'une facturation complémentaire sur présentation d'un devis, ou acceptation par bon d'intervention signé lors de celle-ci.

7° RESPONSABILITES

- Le Client pendant la durée de son travail à l'intérieur de l'unité de ce dernier, reste responsable en ce qui concerne notamment les accidents de travail dont son personnel pourrait être victime et ceux qu'il pourrait causer à un tiers et dont il serait reconnu responsable.

- Dans le cas ou les troubles seraient d'origine 5B ENERGIES, le client en serait avisé.

- Au cas où de telles circonstances viendraient à prolonger leurs effets pendants plus d'un mois, à compter de leur survenance, la présente offre sera résiliée de plein droit, sans indemnité d'aucune sorte de part et d'autre.

- La responsabilité de 5 B ENERGIES, ne pourra être recherchée qu'en cas de faute commise dans ou à l'occasion des prestations mises à sa charge dans le présent plan de maintenance.

8. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- FORFAIT MENSUEL

La rémunération de 5B ENERGIES est fixée forfaitairement en fonction du plan de maintenance.

- EXCLUSION

Sont exclus de la rémunération et feront l'objet d'une facturation séparée selon le tarif en vigueur de 5B ENERGIES, les frais supplémentaires occasionnés par :

5B ENERGIES

Centre d'affaires LETTER CASE

8 Rue Joseph Cugnot – CS 92004 - 38307 BOURGOUIN JALLIEU CEDEX

Tel : 04 28 35 11 85

info@5benergies.fr

HBn AB

- Les interventions nécessairement plus fréquentes sur les machines utilisées intensivement en travaillant un nombre d'heure supérieur à celui qui est défini dans le plan de maintenance.

- Les travaux de réparation et remplacement de pièces, pour des causes extérieures à la présente proposition, ainsi que pour les autres frais qui ressortent des conditions générales de vente et de livraison de 5B ENERGIES.

- Des dépannages d'urgence en dehors des horaires d'intervention en regard du chapitre 2.

- REVISION

La rémunération est établie en fonction des conditions économiques à la date de la signature de la présente.

Si la nature, la consistance ou le volume global des interventions et travaux venaient à être modifiés, la rémunération convenue serait ajustée par voie d'avenant.

- CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement du forfait mensuel est à échoir (facturation mensuelle) .

9. DUREE DE L'OFFRE

La présente proposition est conclue pour une période de **Cinq ans** à compter de la signature.

10. RESILIATION

Il est stipulé que chaque partie pourra résilier le présent plan de maintenance par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'échéance.

HBR AB

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Client, celle-ci emportera de plein droit la résiliation de la proposition à ses torts et griefs.

Au cas de cessation définitive ou de suspension d'activité du Client, le Client aura la faculté de mettre fin au présent plan, sans dommage et intérêts, moyennant un préavis de deux mois.

En cas d'une grève générale ou sectorielle, arrêt de travail quelconque, conflit social, troubles intérieurs graves chez 5B ENERGIES, guerre, réquisition, pénurie de marchandise, interdiction d'importer, calamité générale naturelle et, plus généralement tout fait quelconque indépendant de la volonté de 5B ENERGIES, rendant l'exécution des engagements impossible ou notablement plus coûteuse, le présent plan de maintenance sera de plein droit suspendu sans formalité et sans que la responsabilité du prestataire puisse être engagée.

En cas de résiliation anticipée, il sera demandé une somme équivalente à celle que vous devriez verser au prorata-temporis, de ce contrat (date échéance).

11. NOTIFICATION

Toute notification d'une partie à l'autre devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

12. INTEGRALITE DE LA PROPOSITION

Le présent document décrit dans sa totalité des accords existants entre les parties concernant l'objet des présentes et remplace et annule tout accord antérieur.

13. ASSURANCE

HBR AB

5B ENERGIES déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement connue, une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutifs.

14. LOI PROPOSITION

La présente est soumise à l'application de la loi française.

15. ENREGISTREMENT

L'enregistrement de la présente sera à l'initiative et à la charge de la partie qui en aura la nécessité.

- **Facteur de marche : 1/8** 2/8 3/8 autre (rayer la mention inutile)
- **Calendrier prévisionnel d'intervention : Mi-Mai de chaque année si 2000 H maxi**
- **Nombre d'interventions / Année : 1 à 2 , suivant nombre d'heures**

CONTROLE HEBDOMADAIRE EFFECTUE PAR LE CLIENT

VISITE DE LA CENTRALE

CONTROLE VISUEL DU COMPRESSEUR ET AUTRES

CONTROLE DES FLEXIBLES

VERIFICATION DU NIVEAU D'HUILE, DE L'ABSENCE DE CONDENSATS DANS LA CUVE (BON FONCTIONNEMENT DES PURGES,...)

NETTOYAGE MACHINE

ENTRETIEN SELON L'ETAT VISUEL EFFECTUE PAR LE CLIENT

5B ENERGIES

Centre d'affaires LETTER CASE

8 Rue Joseph Cugnot – CS 92004 - 38307 BOURGOUIN JALLIEU CEDEX

Tel : 04 28 35 11 85

info@5benergies.fr

4BR

NETTOYAGE DU SOL

DEPOUSSIERAGE ET/OU NETTOYAGE DU CAISSON

NETTOYAGE MACHINE

MAINTENANCE CURATIVE

5B ENERGIES EFFECTUE TOUS LES DEPANNAGES ET REPARATIONS NECESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE SUR SIMPLE APPEL TELEPHONIQUE PENDANT LES HEURES OUVREES DE : 9 H A 17 H.

SUITE A CET APPEL, UN TECHNICIEN 5B ENERGIES, PRENDRA CONTACT AVEC VOUS POUR ANALYSER LE DYSFONCTIONNEMENT.

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DE PREMIERE URGENCE SERA DISPENSEE.

UN RENDEZ-VOUS VOUS SERA FIXE PAR CELUI-CI AVEC VOTRE ACCORD, POUR UNE INTERVENTION DANS LES MEILLEURS DELAIS.

UN RAPPORT D'INTERVENTION VOUS SERA REMIS PRECISANT :

- LA NATURE DES OPERATIONS EFFECTUEES
- LES OBSERVATIONS EVENTUELLES SUR L'UTILISATION DU MATERIEL
- LES REMISES EN ETAT EVENTUELLES DU MATERIEL A EFFECTUER

VOS CONTACTS

R.BRET	A.BALAZARD
06 07 87 40 10	06 75 44 57 61

NOS CONTACTS

DESTINATAIRE : Mr BABEL **STE NOBLE ACIER**

☎ : 06 84 82 04 04

Mail : noble.acier@orange.fr

PRIX DU PLAN DE MAINTENANCE GLOBAL « AC + N2 » Fixe sur 5 ans

- **Maintenance comprenant (Main d'oeuvre – Déplacement – Kits de maintenance – Huile – Recyclage des consommables et huiles, AC, Skid N2)**
-
- **COUT FIXE par maintenance, POUR LES 5 PROCHAINES ANNEES : 2293,42 € NET HT FRANCO**

5B ENERGIES

Centre d'affaires LETTER CASE

8 Rue Joseph Cugnot – CS 92004 - 38307 BOURGOUIN JALLIEU CEDEX

Tel : 04 28 35 11 85

info@5benergies.fr

4 BR AB

- L'HEURE DE DEPANNAGE POUR TOUTE INTERVENTION NON PREVUE DANS LA PRESENTE SERA FACTUREE :

EN SEMAINE.....63,84 €

LE SAMEDI.....95,76 €

LE KM.....1,45 €

CETTE OFFRE N'INCLUT PAS LES PIECES DETACHEES, L'HUILE OU TOUTE AUTRE FOURNITURE, POUR DES MAINTENANCES, AUTRES, QUE CELLES PREVUES AU PROGRAMME STANDARD.

- CLAUSE DE REVOYURE A 3 ANS, EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE L'INDICE A LA CONSOMMATION EN VIGUEUR A CE MOMENT LA !

.....

Le prix est établi hors TVA : la TVA est facturée en supplément au taux en vigueur.

Fait à Brezins
Pour 5B ENERGIES

le 17 Mai 2012
Pour le Client, bon pour accord

(date, cachet, qualité, signature)

Bon Pour accord

noble.acier
49, CHEMIN DES ARDELIERES
38590 BREZINS
Tél. 04 76 06 21 54
Fax : 04 76 06 38 08
E-mail : noble.acier@orange.fr
CHAUDRONNERIE/TUYAUTERIE/TOLERIE
INOX - ALU - ACIER

5B ENERGIES

Centre d'affaires LETTER CASE

8 Rue Joseph Cugnot – CS 92004 - 38307 BOURGOUIN JALLIEU CEDEX

Tel : 04 28 35 11 85

info@5benergies.fr

1+B R AB